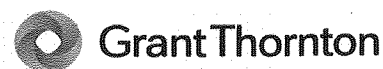




KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE

Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



ADG International

Membre français de Grant Thornton International

100 rue de Courcelles
75017 Paris
France

Voyageurs du Monde SA

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014

Voyageurs du Monde SA
55, rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Ce rapport contient 5 pages

Référence : MV/CHR



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE

Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



ADG International

Membre français de Grant Thornton International

100 rue de Courcelles
75017 Paris
France

Voyageurs du Monde SA

Siège social : 55, rue Sainte-Anne - 75002 PARIS
Capital social : €3.691.510

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1. Autorisation, le 29 avril 2014, de signature d'un avenant n°7 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre votre Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisé initialement par le Conseil du 26 juin 2006

- Personnes concernées
 - Monsieur Alain Capestan - administrateur
 - Monsieur Lionel Habasque - administrateur
 - Monsieur Jean-François Rial - administrateur
- Nature
 - Autorisation de signature d'un avenant n°7 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde afin de prendre en compte la diminution des prestations servies par Livres et Objets du Monde.
- Modalités
 - La rémunération forfaitaire annuelle a été ramenée de 90.000 euros HT en 2013 à 40.000 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

1.2. Autorisation, le 13 juin 2014, de signature d'un avenant n°8 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre votre Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisé initialement par le Conseil du 26 juin 2006

- Personnes concernées
 - Monsieur Alain Capestan - administrateur
 - Monsieur Lionel Habasque - administrateur
 - Monsieur Jean-François Rial - administrateur
- Nature
 - Autorisation de signature d'un avenant n°8 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde afin de prendre en compte la diminution des prestations servies par Livres et Objets du Monde.
- Modalités
 - La rémunération forfaitaire annuelle est ramenée de 40.000 euros HT (cf. avenant n°7 ci-dessous) à 25.000 euros HT à compter du 1^{er} juillet 2014.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Conclusion d'une convention d'impulsion stratégique entre votre Société et Avantage S.A.

- Nature et objet
 - Poursuite en 2014 de la convention d'impulsion stratégique qui prévoit la fourniture par Avantage de prestations d'assistance stratégique et de développement à votre Société.
- Modalités
 - Versement d'une rémunération variable assise sur la performance de Voyageurs du Monde, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Au cours de l'exercice 2014, la rémunération variable s'est élevée à 374.871 euros HT.

2.2. Avenant à la convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs

- Nature et objet
 - Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs, depuis l'exercice 2013.
- Modalités
 - En 2014, la contribution financière s'est élevée à 40.677,50 euros.

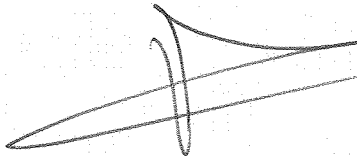
2.3. Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs

- Nature et objet
 - Parrainage au titre du soutien par votre Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de votre Société par l'Association Insolites Bâtisseurs.
- Modalités
 - Au titre de l'année 2014, le parrainage a été de 203.820 euros contre 194.735 euros en 2013.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 20 avril 2015

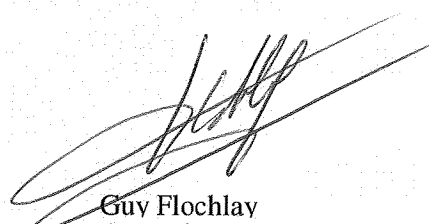
KPMG Audit Paris et Centre



Michèle Vigel
Associée

Paris, le 20 avril 2015

ADG International
Membre français de Grant Thornton International



Guy Flochlay
Associé